

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2022

### COMPTE-RENDU

#### Présents

Alain SUTRA, Alexandre BERMAND, Nadège SUTRA, Bastien PITARRESI, Marie Hélène BOUDENNE, Ginette CHALONS, Jean MACIEL, Georges LAGUERRE, Marie Josée DELCROIX, Jonathan CUBAL, Lionel KOMAROFF, Alain MANENC, Philippe RODRIGUEZ, Marie Thérèse BAULU, Elisabeth BOUSQUIÉ, Alain MANENC, Martine SERRANO, Antoine VINHAS, Fabien QUERCI, Florence CORTES.

#### Procurations

Stéphanie FORNASARI à Martine SERRANO - Floria GENTIL à Alain MANENC.

**Absent :** Emile CEBRIAN

**Madame Marie Thérèse BAULU a été désignée secrétaire de séance.**

#### I- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31.03.2022**

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 31 mars dernier appelle des observations.

En l'absence d'observations, le Maire met ce dernier au vote.

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

#### II- **Décisions municipales**

- **N°2022-06** : Modification de la régie des droits de place suite à l'ouverture d'un compte DFT
- **N°2022-07** : Création d'une régie d'avance

#### III- **Travaux sur le réseau d'électricité dans le cadre du programme d'électrification rurale : renforcement impasse RTEs/P39 Cagnac**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de renforcement Impasse RTEs/P39 CAGNAC doivent être réalisés par le SDE09. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 10 500 €. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'électrification rurale qui allège en totalité la part revenant à la commune.

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

#### IV- **Autorisation de signature d'un traité relatif à l'expropriation de la commune de Tarascon sur Ariège au profit de l'état pour la réalisation de la déviation de Tarascon sur Ariège**

Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture de l'Ariège a fait réaliser par arrêté préfectoral en date du 17.10.2019, une enquête publique parcellaire relative à la déviation de la RN 20 section de Tarascon en vue de délimiter exactement les parcelles à acquérir par voie d'expropriation nécessaires à la réalisation de la déviation de Tarascon.

L'enquête publique ayant recueilli un avis favorable, la Préfecture de l'Ariège a formulé le 03.06.2020 un arrêté déclarant immédiatement cessibles, au profit de l'Etat, les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation des travaux de la déviation sur le territoire de la commune.

Suivant avis domanial, le montant des indemnités d'expropriation sera de 129 967.85 € toutes indemnités confondues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition indemnitaires de 129 967.85 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le traité comportant adhésion à l'ordonnance d'expropriation du Juge du Tribunal de Grande Instance du 18.06.2020.

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

#### V- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local et que sa généralisation à toutes les catégories des collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le référentiel M57 permet des règles budgétaires assouplies, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

La M57 s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 aux 3 budgets communaux.

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

#### VI- Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Trésorier de Tarascon a transmis un état de produits communaux pour lesquels ce dernier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 755.64 €.

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

#### VII- Demande de subvention pour les travaux de conservation de la chapelle Notre Dame de SABART

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de strict entretien et de dévégétalisation réalisés en octobre 2021 sur la Chapelle de Notre Dame de SABART doivent être réalisés chaque année.

Après avoir lancé une consultation, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de WEINGARTNER Melchior à Varilhes pour un montant de 5 900.00 € HT et de solliciter l'aide de la DRAC, de la Région et du Département.

Le plan de financement étant le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Montant des travaux	5 900.00 €	Subvention DRAC	2 360.00 €	40%
		Subvention Région Occitanie	1 180.00 €	20%
		Subvention Département Ariège	1 180.00 €	20%
		Autofinancement commune	1 180.00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>5 900.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 900.00 €</b>	<b>100%</b>

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

### VIII- Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il lui appartient, compte-tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose les créations d'emplois suivantes au 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

### IX- Création d'un poste de chef de pôle socio-culturel à temps complet - Grade d'attaché - Attaché Principal

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de Chef du Pôle Socio-Culturel relevant du cadre d'emploi d'Attaché - Attaché Principal, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

### X- Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin d'agent polyvalent pouvant être assuré par un agent du cadre d'emploi d'Adjoint Technique Territorial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

### XI- Modification du régime indemnitaire - Filière technique

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le régime indemnitaire de la Filière Technique - Catégorie C en créant 3 groupes de fonctions.

**Groupe de fonctions C1 - Emploi : Responsable de secteur - Plafond indicatif réglementaire : 11 340 €.**

**Groupe de fonctions C2 – Emploi : référent - Plafond indicatif réglementaire : 10 800 €.**

**Groupe de fonctions C3 - Emploi : agent d'exécution - Plafond indicatif réglementaire : 10 800 €.**

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

### XII- Mise en place d'un Comité Social Territorial

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 prévoit que les collectivités territoriales employant au moins 50 agents sont dotées d'un Comité Social Territorial. C'est le cas pour la commune qui emploie 67 agents.

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

### XIII- Nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial et paritarisme

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la création du Comité Social Territorial, il y a lieu de définir les modalités de représentation au sein de cette structure.

Il propose :

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

### XIV- Modifications de l'organisation du temps scolaire du RPI Banat / Rabat

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le RPI BANAT/RABAT a enregistré une hausse des inscriptions pour la rentrée scolaire 2022-2023.

L'école de Banat accueillera 24 élèves et devra modifier les modalités de l'organisation de la cantine scolaire compte-tenu de la mise en place de 2 services. Il faut pour cela modifier les horaires de l'école de BANAT qui à la rentrée prochaine, seront les suivants :

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Lundi</b>	08h30 - 12h00	14h00 -16h15
<b>Mardi</b>	08h30 -12h00	14h00 -16h15
<b>Mercredi</b>	08h30 -11h45	/
<b>Jeudi</b>	08h30 - 12h00	Activités périscolaires
<b>Vendredi</b>	08h30 -12h00	14h00 – 16h15

Monsieur le Maire précise que ces horaires ont fait l'objet d'un consensus au sein du conseil d'école.

<b>Pour</b> 22	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

### XV- Questions et informations diverses

#### ▪ **Elections législatives**

Un problème a été constaté pendant le déroulement du scrutin du 1<sup>er</sup> tour des élections législatives. Les bulletins du candidat M. GARNIER du Rassemblement National étaient mélangés avec ceux de Mme CARRIE, candidate du Rassemblement National dans la 2<sup>ème</sup> circonscription. 132 bulletins ont été déclarés nuls au détriment du candidat frontiste. La différence départementale étant de 8 voix, un recours sera déposé et les élections probablement cassées.

#### ▪ **Affichage sauvage**

Il est intolérable essentiellement pour Eric ZEMMOUR et Jean Luc MELENCHON pour les présidentielles et Bénédicte TAURINE pour les législatives. Une plainte a été déposée.

#### ▪ **Activités économiques sur le plan commercial**

Tarascon continue son dynamisme à tel point qu'il sera bientôt impossible de trouver un local accessible et conforme aux activités commerciales.

Depuis quelques mois, de nouvelles enseignes ou des reprises participent au développement de la ville :

- 1- Les déménagements DUEZ ont créé une nouvelle entreprise de déménagement et ont loué les bâtiments LIEURES, Rue de BERGA.

- 2- Le 16 mars dernier a ouvert le cabinet Sonance et Audition au 17 Rue de la République.
- 3- Le 1<sup>er</sup> juillet ouvrira 3 Avenue Victor PILHES, la boîte à puzzles.
- 4- En janvier dernier, création d'une nouvelle épicerie de proximité, Place de la République.
- 5- Transfert de la Rue du BARRY au 14 Avenue Victor PILHES de « Graine de soi ».
- 6- Reprise de la boucherie VUITTON par le couple MICIPSA.
- 7- Reprise de la boulangerie DUEZ (ex AMIEL) par M. BÉJI et réouverture de la boulangerie BOIX, toujours par M. BÉJI, à côté de l'église.
- 8- Création de l'entreprise INNO'KUB dans l'ancien garage PEUGEOT (COMÉLÉRA) qui fabrique et commercialise des conteneurs en bois comme espaces de rangements, garages.

**Dans quelques semaines :**

- 9- Ouverture d'un magasin de CBD dans la Rue du BARRY.
- 10- Ouverture d'un café/salon de thé à la Vieille Ville.
- 11- Avant la fin de l'année, implantation de l'Intermarché à SABART et de la station-service.
- 12- Avant la fin de l'année également agrandissement du WELDOM.
- 13- En début d'année 2023, ouverture d'un magasin d'optique sur la zone « Cœur d'Ariège » et création d'une cave à bières dans les locaux voisins.
- 14- ALDI est toujours en recherche d'un terrain pour se déplacer et l'enseigne NOZ cherche à s'implanter.

▪ **Activités économiques sur le plan industriel**

Il reviendra aux membres du Conseil Municipal de trancher prochainement entre 2 projets d'installation sur la zone usinière de SABART :

- **Soit** un projet de réindustrialisation porté par la Région, AIRBUS, TARMAC, JINJAN qui consistera à la requalification de l'aluminium déjà utilisé que l'on trouve dans les carcasses des avions (30 à 60 emplois) dans la perspective de la création d'avions verts.
- **Soit** un projet de création d'une zone de production photovoltaïque au sol portée par EDF. Production équivalente à 1 500 habitants qui permettrait avec la production des centrales RME (2 000 habitants) de couvrir les besoins de la ville en électricité.

▪ **Sécurité routière**

Afin de casser la vitesse excessive de certains automobilistes, les services de la mairie ont installé début juin 2 radars pédagogiques (BANAT et Avenue PEYREVIDAL) ainsi qu'un panneau lumineux dans la périphérie de la gare.

▪ **ACCA**

Philippe RODRIGUEZ informe les membres du Conseil Municipal que l'ACCA de Tarascon a demandé une intervention auprès de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège pour le nettoyage complet de la piste DFCI (Défense de la Forêt contre l'Incendie).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h 15.

**La secrétaire de séance,  
Marie Thérèse BAULU**

